

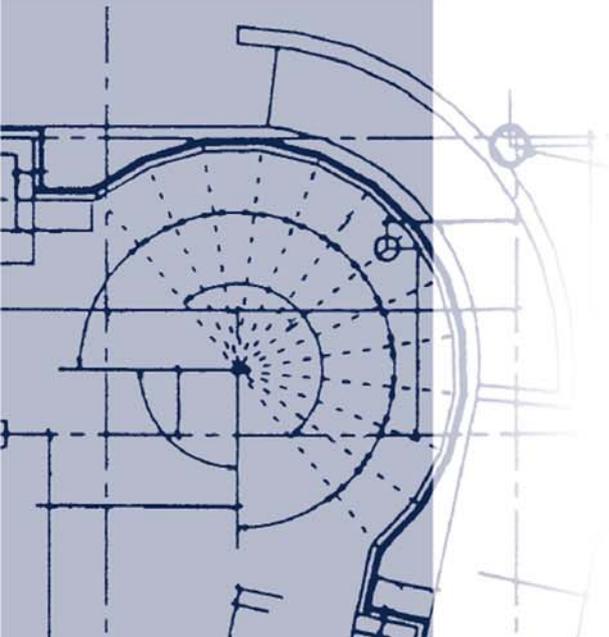
N°24

Janvier 2003



NEWSLETTER DE LA CSSF

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER



Banques

Somme des bilans des banques au 30 novembre 2002 en légère hausse

La somme des bilans des banques établies au Luxembourg s'est élevée à EUR 667,66 milliards au 30 novembre 2002 par rapport à EUR 666,56 milliards au 31 octobre 2002, soit une augmentation de 0,17%.

A la suite du retrait de la liste officielle du Banco di Sicilia International S.A. et de la Fairbank, le nombre des établissements de crédit inscrits sur la liste officielle des banques au 31 décembre 2002 s'établissait à 177.

Professionnels du secteur financier (PSF)

Répartition des professionnels du secteur financier selon leur statut (au 31 décembre 2002)

Catégorie		Nombre
Commissionnaires	COM	15
Conseillers en opérations financières	COF	9
Courtiers	COU	6
Dépositaires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers	DEP	3
Distributeurs de parts d'OPC	DIST	45
Domiciliataires de sociétés	DOM	37
Gérants de fortunes	GF	51
Preneurs ferme	PF	3
Professionnels intervenant pour leur propre compte	PIPC	16
Teneurs de marché	TM	2
Entité pouvant exercer toutes les activités de PSF permises par l'article 28 de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux	EPT	1
TOTAL *		146

* le même établissement peut être repris dans plusieurs catégories

Organismes de placement collectif

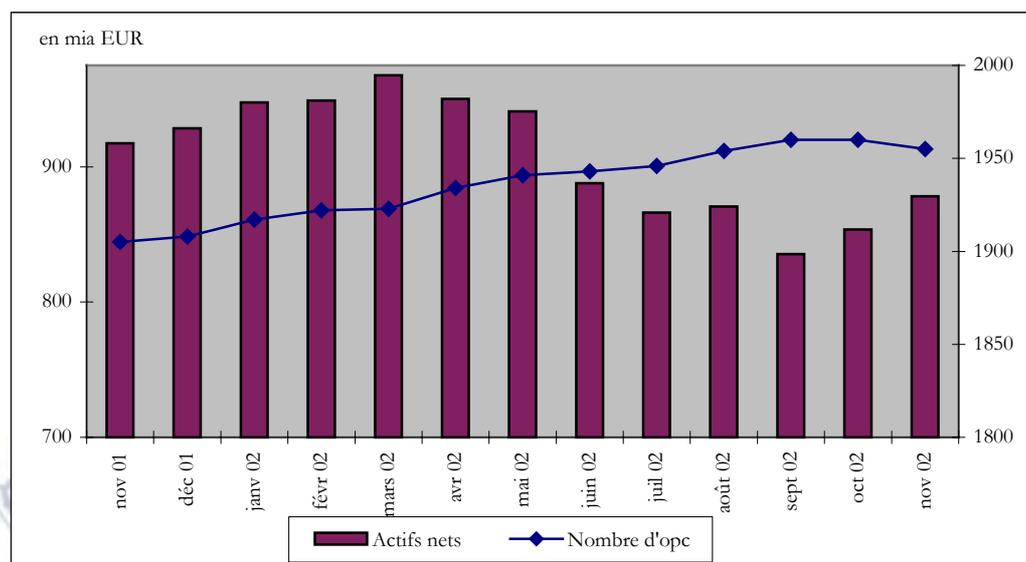
Patrimoine global des opc en hausse à la fin du mois de novembre 2002

Au 30 novembre 2002, le patrimoine global net des organismes de placement collectif s'est élevé à EUR 878,228 milliards contre EUR 853,718 milliards au 31 octobre 2002. Le secteur des organismes de placement collectif luxembourgeois a par conséquent augmenté de 2,87 % par rapport au mois d'octobre 2002.

Pour le mois de novembre 2002, le secteur fait état d'une diminution de 5,41 % par rapport au 31 décembre 2001 où le patrimoine global net était de EUR 928,447 milliards. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en régression de 4,26 %.

Au cours du mois de novembre 2002, l'investissement net en capital s'est élevé à EUR 8,502 milliards. Par rapport au 31 décembre 2001, l'investissement net en capital s'élève à EUR 59,007 milliards.

Le nombre d'organismes de placement collectif pris en considération est de 1.955 par rapport à 1.960 le mois précédent. 1.203 opc ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 7.042 compartiments. En y ajoutant les 752 opc à structure classique, un nombre total de 7.794 unités sont actives sur la place financière. Cette diminution au niveau du nombre d'OPC et d'unités s'explique par le grand nombre de fusions et de fermetures de compartiments qui a lieu au mois de référence.



La CSSF tire les premiers enseignements d'une année contrastée (communiqué à la presse le 19 décembre 2002)

Lors de la traditionnelle fête de fin d'année qui réunissait l'ensemble du personnel de la CSSF, son directeur général M. Jean-Nicolas SCHAUS a tiré les premiers enseignements d'une année contrastée.

Si la CSSF, qui a été confortée par les résultats de l'évaluation de la stabilité du système financier luxembourgeois effectuée par le Fonds monétaire international (« le secteur financier du Luxembourg est solide, efficace et bien surveillé »), peut légitimement exprimer sa satisfaction sur les conditions d'exercice de sa mission de surveillance prudentielle, l'année 2002 demeure néanmoins marquée par un ralentissement général des activités sur la place qui pèse sur les résultats des établissements du secteur financier.

*1° Comme les années précédentes, le nombre de **banques** a continué de régresser pour se situer au 1er janvier prochain à 177. Les fusions qui sont le fruit de restructurations intra-groupe au niveau international en sont la principale cause, même si certains établissements ferment leur porte pour insuffisance d'activité ou de rentabilité.*

De façon générale, l'année 2002 n'entrera pas dans l'histoire comme une bonne année bancaire. Sur base des résultats intermédiaires, la CSSF prévoit une légère diminution des revenus de commissions qui semblent cependant se stabiliser de concert avec l'évolution plus favorable des bourses au cours des dernières semaines. Le dernier trimestre devrait se situer à un niveau comparable aux trimestres précédents. La marge sur intérêt va connaître une diminution plus substantielle. L'effet bénéfique de la réduction récente du taux d'intérêt directeur décidé par la Banque centrale européenne ne sera sensible qu'au cours de l'année 2003.

Dans le but de rétablir leur marge de rentabilité, les banques se sont engagées dans un processus de diminution des frais généraux qui porte ses fruits. Pour l'heure, l'emploi dans le secteur bancaire est resté stable.

Il convient toutefois de considérer que cette tendance générale en recul cache des évolutions très disparates à l'intérieur du secteur entre les banques spécialisées dans le private banking qui sont frappées de plein fouet par les difficultés que rencontre le métier de gestion privée de patrimoine et les banques à activité plus diversifiée, comme la gestion de trésorerie, les crédits et l'activité liée aux fonds d'investissement, qui affichent souvent des résultats appréciables. A noter enfin que, comme les années précédentes, les résultats finaux des établissements de crédit luxembourgeois seront fortement influencés de façon positive et négative par des éléments exceptionnels, notamment des plus- et moins-values sur participations.

*2° La chute pratiquement continue des marchés boursiers a lourdement pesé sur le patrimoine global des **organismes de placement collectif** qui est, c'est une première, en recul par rapport à 2001. Dans le même temps, la hausse du nombre des opc inscrits sur les listes officielles (le 2000ème opc sera bientôt constitué), les nouvelles inscriptions et surtout le montant de l'investissement net en capital qui dépasse les EUR 50 milliards pour 2002 indiquent une capacité de développement intact pour l'industrie des fonds d'investissement luxembourgeois.*

Communiqué

3° Dans le secteur des **autres professionnels du secteur financier**, le nombre des entreprises soumises à la surveillance de la CSSF est resté stable, passant de 145 à 146. Seule la catégorie des domiciliataires connaît une évolution significative à la hausse avec l'arrivée de sept nouveaux domiciliataires. Les gérants de fortune et les professionnels intervenant pour leur compte propre ont particulièrement pâti de la conjoncture des marchés financiers, tandis que les distributeurs de part d'OPC connaissent dans l'ensemble une situation plus enviable.

D'un point de vue interne à la CSSF, il convient de souligner l'importante campagne de recrutement de 24 personnes qui a eu lieu au cours de l'année pour ajuster les effectifs aux besoins supplémentaires. L'interdépendance et la complexité croissante du secteur financier entraînent en effet de nouvelles exigences. Citons, parmi celles-ci, l'émergence d'une surveillance plus qualitative que quantitative, suite à la révision par le Comité de Bâle de la réglementation des fonds propres, l'introduction au cours des prochaines années des nouvelles normes comptables IAS, la coopération multilatérale en matière de surveillance consolidée de grands groupes financiers internationaux ainsi que l'attribution par la loi de nouvelles compétences ou de compétences élargies à la CSSF. A ce jour, la CSSF compte 203 agents.

Comme mot d'ordre pour l'année 2003, M SCHAUS a indiqué que le terme de « vigilance » soulignant la nécessité d'une surveillance attentive et sans défaillance lui paraissait particulièrement adéquat, tant en ce qui concerne l'attitude à adopter par les agents de la CSSF dans leur activité quotidienne de contrôle qu'en ce qui concerne les acteurs du secteur financier confrontés à un environnement actuel des plus exigeants.

Réglementation

Développements législatifs et réglementaires récents

Publication de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif

La loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (OPC) a été publiée au Mémorial A n° 151 du 31 décembre 2002.

Cette loi transpose entre autres en droit luxembourgeois les deux directives 2001/107/CE et 2001/108/CE modifiant la directive 85/611/CEE du 20 décembre 1985 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

Par rapport à la loi du 30 mars 1988, les principales modifications contenues dans la loi du 20 décembre 2002 qui ne découlent pas de la transposition des deux directives précitées sont les suivantes :

- modification des modalités de publication du règlement de gestion, qui est publié par une mention au Mémorial du dépôt au greffe du règlement de gestion (article 13 (1))

- principe des publications dans deux journaux au lieu des trois prévus par la loi du 30 mars 1988 (articles 22 (2), 24, 104 (6) et 119)
- précision que, dans la mesure où un émetteur est un OPC ou une entité juridique à compartiments multiples qui applique le principe de la ségrégation des engagements des différents compartiments à l'égard des tiers, chaque compartiment est à considérer comme un émetteur distinct pour les besoins de l'application des règles de répartition des risques (articles 46 (1) et 49 (3))
- obligation pour les sociétés de gestion de faire contrôler leurs données comptables par un réviseur d'entreprises qui justifie d'une expérience professionnelle adéquate (articles 80 et 92)
- précision que la CSSF est compétente pour recevoir les réclamations des porteurs de parts des OPC et pour intervenir auprès de ces derniers, aux fins de régler à l'amiable ces réclamations (article 97 (3))
- précision que chaque compartiment d'un OPC à compartiments multiples peut être liquidé séparément sans qu'une telle liquidation ait pour effet d'entraîner la liquidation d'un autre compartiment. Seule la liquidation du dernier compartiment de l'OPC entraîne la liquidation de l'OPC entier (article 133 (6))

Circulaire CSSF 02/82

Recensement des engagements sur instruments dérivés de crédit des établissements de crédit luxembourgeois

Afin d'évaluer le degré de diffusion de l'activité sur des instruments dérivés de crédit sur la place financière de Luxembourg et d'améliorer le suivi des risques inhérents à ces activités qui ne sont pas encore explicitement couvertes par les réglementations existantes, la CSSF procède à un recensement des engagements des établissements de crédit luxembourgeois sur ces instruments.

Un tableau, qui est disponible sur le site Internet de la CSSF, permet aux établissements de crédit de renseigner tous leurs engagements sur ces nouvelles techniques.

Circulaire CSSF 02/83

concernant les statistiques sur les dépôts et instruments garantis

Dans le cadre de l'exercice annuel de collecte de données par la CSSF sur base du mandat reçu de l'AGDL, la Commission a publié la circulaire CSSF 02/83 du 18 décembre 2002. Les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, membres de l'AGDL, sont invités à retourner à la CSSF pour le 31 mars 2003 au plus tard les tableaux des données relatives aux dépôts et instruments garantis de leur établissement dûment complétés.

Circulaire 02/85

concernant la décomposition des corrections de valeur constituées par les établissements de crédit au 31 décembre 2002

Comme par le passé, la CSSF procède au recensement des corrections de valeur constituées par les établissements de crédit au 31 décembre à des fins de couverture de leurs créances douteuses et du risque-pays. Les établissements de crédit sont invités à utiliser le fichier électronique, disponible sur le site Internet de la CSSF, pour la communication des données à la CSSF.

CESR propose une deuxième série de mesures techniques pour la mise en œuvre de la directive 'prospectus'

CESR (« The Committee of European Securities Regulators ») a publié en date du 19 décembre 2002 un addendum (réf. CESR/02-286) au document de consultation (Réf. CESR/02-185b) relatif aux mesures techniques d'exécution nécessaires à la mise en œuvre de la directive 'prospectus'. Le document en question est disponible sur le site Internet du CESR www.europefesco.org.

Ce texte qui contient les schémas possibles pour les différentes catégories d'émetteurs entre également dans le cadre de la procédure de consultation des parties intéressées. Celles-ci sont invitées à adresser leurs commentaires éventuels par e-mail à M. Fabrice DEMARIGNY, Secrétaire Général du CESR (secretariat@europefesco.org) avant le 6 février 2003 afin que CESR puisse finaliser son avis à la Commission européenne. Afin de permettre aux parties intéressées d'exprimer leur point de vue, CESR tiendra une audition ouverte dans ses locaux à Paris le 24 janvier 2003.

LISTE DES BANQUES

Retraits :

le 16 décembre 2002

Banco di Sicilia International S.A.

le 24 décembre 2002

Fairbank

Changement de dénomination :

BHF-BANK International S.A. est devenue le 17 décembre 2002

ING BHF-BANK International S.A.

LISTE DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

Nouveaux établissements :

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

11a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Distributeur de parts d'opc pouvant accepter et faire des paiements et domiciliataire de sociétés

Autorisation ministérielle du 16 décembre 2002

GNI FUND MANAGEMENT LTD., London (Royaume-Uni),

succursale de Luxembourg

26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Début d'activités le 16 décembre 2002

Retrait :

HAGSTRÖMER & QVIBERG (LUXEMBOURG) S.A.

Arrêt des activités le 16 décembre 2002

Changement de nom et élargissement de statut :

FORTIS INVESTMENT FINANCE LUXEMBOURG S.A. est devenue le 11 décembre 2002

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Elargissement du statut de distributeur de parts d'opc pouvant accepter et faire des

paiements et à celui de **distributeur de parts d'opc pouvant accepter et faire des paiements et gérant de fortunes**

Changement d'adresse :

FIGESTOR S.A.

11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Changement de nom :

LE FOYER, OTTAVIANI & ASSOCIES S.A. est devenue le 12 décembre 2002

LE FOYER, PATRIMONIUM & ASSOCIES S.A.

LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits pendant le **mois de novembre 2002** de la liste officielle des organismes de placement collectif luxembourgeois qui relèvent de la loi du 30 mars 1988 et de la liste officielle des organismes de placement collectif qui relèvent de la loi du 19 juillet 1991

Inscriptions

- ALLIANZ DRESDNER PREMIER, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- CI FUND, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- CROWN PREMIUM PRIVATE EQUITY BUYOUT SICAV, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- DEKA-GLOBALGARANT 11/2007, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg-Kirchberg
- DIT-EURO PROTEKT DYNAMIK II, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- DIT-EURO PROTEKT DYNAMIK, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- FAIRFIELD GREENWICH FUND (LUXEMBOURG), 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
- GLOBAL VALUE MANAGER UMBRELLA FUND, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
- JPMORGAN FLEMING PORTFOLIO STRATEGIES FUNDS, 6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- LRI-INDEXPROFONDS, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
- MATTERHORN FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- ORBIS SICAV, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
- POOL X, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- TR-BOND-INVEST, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- VECTOR FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Retraits

- AIG CONVEST 21, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- ASIA BOND AND CURRENCY FUND, 112, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- ASIA NETWORK GROWTH FUND, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- BELUBOND FUND, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg
- CEDAR FUND, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
- CS RENTEN STRATEGIE, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
- FORTIS AZIE FONDS BEST SELECTION, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg
- INDEX-AKTIV UMBRELLA FONDS, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
- INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- IRS1 FUND, 1A, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg
- J.A.M. GLOBAL STARS, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
- MAESTRO LUX, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg
- PANELFUND, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg
- PICTET COUNTRY FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- PRIME MULTIBOND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- SAMBA LUXEMBOURG, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
- SHORTFUND, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg
- UBS (LUX) HEISEI FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- UNION TRUST FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- WALLRICH & WOLF UNIVERSAL, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Place financière

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **178** (13 janvier 2003)

Somme de bilans : **EUR 667,662 milliards** (30 novembre 2002)

Résultat avant provision : **EUR 3,159 milliards** (30 septembre 2002)

Emploi : **23 592 personnes** (30 septembre 2002)

Nombre d'OPC : **1 948** (13 janvier 2003)

Patrimoine global : **EUR 878,228 milliards** (30 novembre 2002)

Nombre de fonds de pension : **5** (13 janvier 2003)

Nombre de PSF : **145** (13 janvier 2003)

Emploi : **4 377 personnes** (30 septembre 2002)

Emploi total dans les établissements surveillés : **28 030 personnes** (31 mars 2002)

Emploi total dans les établissements surveillés : **28 006 personnes** (30 juin 2002)

Emploi total dans les établissements surveillés : **27 969 personnes** (30 septembre 2002)

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF

110, route d'Arlon

L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251 237 / 327

E-mail : direction@cssf.lu

Site Internet : www.cssf.lu